

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **139 (1994)**

Heft 5

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sommaire

RMS/Mai 1994

Casques bleus

Les Casques bleus,
état de la question
Col Hervé de Weck 3

Les Casques bleus français
en Somalie
Col Michel Stouff 8

Armée 95

La Société suisse
des officiers à un tournant
Col Hervé de Weck 12

Prospective

L'Office central
de la défense... des
commentaires très avisés 16

Renseignement

Le Centre d'exploration
de Rothenthurm
Lt col Pierre G. Altermath 20

Dossier «Armement»

«AHEAD» et «FAPDS»
pour la DCA 23

Le «Duro»
Rainer D. Geffcken 26

La protection des blindés
modernes
Henri Provence et Marc
Duval-Destin 29

L'«AMX-30 démineur»
Jean Mayet 34

Dossier «Yougoslavie»

Funeste leçon de la guerre
Ljubomir Matic 37

Histoire

Premier étudiant militaire
suisse aux USA
Div Philippe Zeller 43

Revue des revues

Vicky Graf 45

En vue du 12 juin...

**Les Casques bleus,
état de la question**

Par le colonel Hervé de Weck

A la suite du référendum lancé par la Lega, les Démocrates suisses et le Parti des automobilistes, avec le soutien de la maison Dener, le peuple suisse se prononcera sur la constitution d'un contingent de Casques bleus. Si le projet était accepté, la Suisse, Etat neutre, fournirait pour la première fois une troupe armée à une organisation internationale. Résumons les arguments que partisans et opposants utilisent dans la campagne.

**La Suisse doit
s'engager !**

«On ne peut pas toujours laisser faire le sale travail par les autres et se contenter de soutiens financiers. Il faut s'engager!» C'est une forme moderne de bons offices.

Un bataillon suisse de Casques bleus servirait d'ailleurs à long terme, non seulement les intérêts du pays, mais également sa sécurité. Une présence sur le terrain renforcerait l'effet de dissuasion de notre armée, car elle pourrait montrer le savoir-faire, la motivation et la discipline de Suisses en uniforme, qui côtoieraient des mois du-

rant des troupes étrangères. Grâce à ses Casques bleus, notre armée profiterait d'expériences utiles pour son instruction. Les commandants d'unité, les officiers de l'état-major de bataillon, pour l'essentiel des officiers de carrière, vivraient la réalité d'un engagement, ses problèmes de conduite et de sûreté.

L'obligation de servir ne serait pas modifiée, puisqu'on recruterait des volontaires sur la base d'un contrat. Cette mesure ne contreviendrait, ni au statut, ni à notre politique de neutralité, d'autant plus que, depuis longtemps, l'Autriche, la Finlande et la Suède mettent des troupes à disposition de l'ONU. A cause de la neutralité, le projet exclut la possibilité d'envoyer des Suisses dans des régions où il faudrait faire usage de la force («Peace-enforcement»), donc en Bosnie ou en Somalie. Les Casques bleus suisses devraient éviter le déchaînement de la violence ou son réveil lorsque prévaut une situation précaire, par exemple à Chypre, en Croatie ou au Golan. En cas de nécessité, le Conseil fédéral se réserve le droit de les rappeler.